DEPARTEMENT DE L'ALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 003-200082360-20260930-26_49-DE

SIVOM NORD-ALLIER EAU-ASSAINISSEMENT

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical " NORD-ALLIER " n°26-49

Objet :
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public D'assainissement Non Collectif 2025

L'an Deux mille vingt-six le 30 Septembre
Le Comité Syndical " Nord-Allier "
s'est assemblé à la salle polyvalente d'Ygrande
sous la présidence de Mr CHAPUT Ludovic, en suite de la convocation faite par M. le Président.

	Présents	Excusés	Absents
AGONGES	Mr METHENIER Alain Mr JUGE Romain		
AUBIGNY	Mr PIOT François Xavier Mr LARCHER Joël		
AUTRY ISSARDS	Mr COULOMBAN Éric	Mme DOUET Mireille	
BAGNEUX	Mr CHOMONT Michel Mr BARRE Jean Damien		
BOURBON L'ARCHLT	Mr CHAPUT Ludovic Mr BONNET Richard		
BUXIERES LES MINES	Mr AUCLAIR Didier Mr BOROWIAK Rémi		
CHATEAU SUR ALLIER	Mr BERNADAT Jérôme Mr CHOUGNY Thierry		
COULEUVRE	Mr FRIAUD Sébastien Mme LINET Viviane		
COUZON	Mme GIRARD Dominique	Mme HAMIDA Samia	
FRANCHESSE	Mr BOUCHON Eric Mme PRIEUR Christine		
GIPCY	Mr BOURDIER Dominique	Mr CLEMENT DE GIVRY Thierry	
LIMOISE	Mme THIERIOT Danielle Mme CROS Patricia		
LURCY LEVIS			Mr PARIS Daniel Mr PLAISANT Daniel
MEILLERS	Mme PETITJEAN Christine		Mme PICCAND Nadège
MONTILLY	Mme BERSAC Blandine	Mr DUVAL Nicolas	
NEURE	Mr LESAGE Guillaume		Mr DUMONT Ludovic
POUZY MESANGY	Mr VIRLOGEUX Alain	Mme BEBIN Sylvie	
ST AUBIN LE MONIAL	Mr BUVAT Jean Marc	Mr BERTIN Eric	
SAINT HILAIRE	Mr SANCHEZ Benjamin	Mr GUIOT Olivier	
ST LEOPARDIN D'AUGY	Mme LESCANNE Martine	Mr CLOSTRE Patrick	
SAINT MENOUX	Mme EDELIN Sylvie	Mr MAINAUD Pierre	
SAINT PLAISIR	Mr BERNADON Gilles Mr CAVA Jacky		
THENEUILLE	Mr DESCHET Hervé	Mr PROST Anthony	
VALIGNY	Mr CHORGNON Bernard Mr GOVIGNON Dominique		
LE VEURDRE			Mr COLLAS de CHATELPERRON Gh Mr DECHAUME AUBOIRON Pierre
VIEURE	Mr DESURIER Claude Mr BOOUDET Régis		
YGRANDE	Mr POPY Pierre Mme SIGNORET Elodie		
54	38	10	6

Assistaient à la séance : Mr ROBERT Jérôme, Mr DEBARNOT Guillaume, Mr BUISSONNIER Benoit, Mme MOREAU Delphine.

Pouvoirs : Mr DOUET Mireille donne pouvoir à Mr COULOMBAN Eric
Mr DUVAL Nicolas donne pouvoir à Mme BERSAC Blandine
Mr GUIOT Olivier donne pouvoir à Mr SANCHEZ Benjamin
Mr CLOSTRE Patrick donne pouvoir à Mme LESCANNE Martine
Mr PROST Anthony donne pouvoir à Mr DESCHET Hervé

Est désigné secrétaire de séance Mr JUGE Romain

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 003-200082360-20260930-26_49-DE

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public D'Assainissement non collectif - 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-5, qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ;

Vu les articles D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au contenu et à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif;

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif établi au titre de l'exercice 2025 ;

Considérant que le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération ;

Considérant que le RPQS présente notamment les indicateurs techniques et financiers permettant d'assurer l'information des usagers et la transparence de la gestion du service public d'assainissement non collectif ;

Considérant qu'en application de l'article D.2224-7 du Code général des collectivités territoriales, le rapport et la présente délibération doivent être transmis, par voie électronique, dans un délai de quinze jours, au représentant de l'État et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'environnement (SISPEA) ;

Considérant que le rapport est un document public destiné à l'information des usagers du service ;

Après présentation du rapport, après un avis favorable du conseil d'exploitation,

Le Comité syndical, après avoir délibéré, **DÉCIDE** :

Article 1 :
D'ADOPTER le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2025, annexé à la présente délibération.

Article 2 :
D'autoriser Monsieur le Président à transmettre la présente délibération ainsi que le RPQS aux services préfectoraux, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 3 :
De renseigner et publier les indicateurs du service dans le système d'information SISPEA conformément aux dispositions réglementaires.

Article 4 :
De rendre public le rapport, notamment par sa mise à disposition des usagers et, le cas échéant, par sa mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Article 5 :
Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,
Le Président,

SIVOM NORD-ALLIER EAU ASSAINISSEMENT

Ludovic CHAPUT